

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 235

Rubrik: Chronique agricole

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Tous les partis au pouvoir

Périodiquement la Chancellerie fédérale publie la liste des conseillers d'Etat des cantons. Cette brochure est intéressante à divers titres et notamment parce qu'elle précise l'appartenance politique des 163 magistrats de nos vingt-cinq cantons et demi-cantons.

Selon la plus récente édition, 62 membres des exécutifs cantonaux appartenaient au Parti chrétien-démocrate, 49 au Parti radical-démocratique, 31 au Parti socialiste et 13 au Parti suisse de l'Union démocratique du centre, ce qui signifie que les quatre partis représentés au Conseil fédéral détiennent 155 des 163 mandats exécutifs cantonaux. Les 8 mandats restants: 4 libéraux affiliés à l'Union libérale démocratique, 1 représentant de l'Alliance des indépendants, 1 membre du Parti progressiste national neuchâtelois et 2 élus du canton d'Appenzell Rhodes-intérieures dont l'affiliation politique n'est pas précisée.

Il n'y a plus que 11 cantons où un parti détient seul la majorité absolue au gouvernement, dans deux cas (Appenzell Rhodes-extérieures et Thur-

govie) c'est le Parti radical et dans les autres c'est le Parti chrétien-démocrate. Il s'agit d'une part des 8 cantons qui ont conclu le 11 décembre 1845 l'Alliance du Sonderbund (Lucerne, Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Zoug, Fribourg et Valais) et d'Appenzell Rhodes-intérieures.

Les trois principaux partis suisses sont représentés dans les exécutifs de la majorité des cantons (radicaux dans 22 cantons, chrétiens-démocrates dans 21 cantons et socialistes dans 20 cantons).

Dans un canton (Obwald), les conseillers d'Etat sont tous membres du même parti, dans 4 cantons ils appartiennent à deux partis, dans 12 cantons ils adhèrent à trois partis, dans 7 cantons ils font partie de quatre partis et à Zurich cinq partis sont représentés au gouvernement.

Depuis que Nidwald a réduit de 11 à 9 le nombre des conseillers d'Etat, trois cantons sont dirigés par 9 conseillers d'Etat, treize par 7 conseillers d'Etat, neuf par 5 conseillers d'Etat.

La collaboration des partis dans les exécutifs cantonaux semble être tout à fait admise dans les mœurs politiques helvétiques.

mulés. La diminution de main-d'œuvre provoque une plus grande vulnérabilité des exploitations, car le nombre d'entreprises gérées par un seul homme seul, un parc de machines de plus en plus important est nécessaire. D'où une augmentation considérable des charges de structures. La rationalisation du travail exige le recours à des techniques culturelles très sûres, l'emploi de pesticides et d'herbicides de toutes catégories.

La commune rurale change de visage. Les majorités paysannes disparaissent. Les bâtiments rénovés sont détournés de leur fonction première. La cohabitation du rat des villes et du rat des champs n'est pas toujours harmonieuse et complique la tâche des agriculteurs restants.

Une tâche urgente

La comptabilité des avantages et inconvénients de l'exode rural reste à faire. Il serait temps de décrire les causes, l'évolution et les conséquences d'un des phénomènes les plus frappants que vit l'agriculture suisse; et se demander si pour une fois, être vraiment révolutionnaire, ce ne serait pas tout bêtement appliquer la loi.

CHRONIQUE AGRICOLE

La réalité de l'exode rural

1951. La Loi sur l'agriculture du 3 octobre s'ouvre sur cette belle déclaration de principe: «L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse en vue de conserver une forte population paysanne ... arrête». Suivent quarante pages de textes.

1969. Le quatrième rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture constate ingénument en page 3: «Fait marquant, la régression du nombre de personnes occupées dans l'agriculture s'est nettement accélérée depuis 1955... Il est clair que l'exode rural a été important ces dernières années, le taux peut être évalué à 5 % par an».

L'exode rural n'intéresse personne, hormis les statisticiens. Mais au fond qui devrait s'en pré-

occuper? Les pouvoirs publics? Non, l'évolution des structures économiques est plus allégrement subie que dominée et chacun se sent gros d'un petit Mansholt. Les organisations professionnelles? Non, des dirigeants pratiquement inamovibles se soucient peu d'un amenuisement de la base: cette peau de chagrin. L'agriculteur moyen? Encore moins, chaque voisin qui part, c'est l'espoir d'une parcelle en plus, c'est la possibilité d'utiliser plus rationnellement ses moyens de production.

Un silence pesant

Pour tous le silence est d'or. Pourquoi le briser? C'est justement ce silence qui pèse. L'exode rural crée une foule de problèmes vécus quotidiennement à la campagne, mais jamais clairement for-

Le merle

L'oiseau de la connivence
N'était point dans le buisson,
Point dans l'arbre de science,
Mais là-haut sur le béton.

Sifflait pour l'insouciance
Et la rue et la chanson,
Frémissait de vigilance
— Et j'ai rimé la leçon.

Gilbert Trolliet